

Haute école pédagogique
du canton de Vaud

Guide
de la candidate
ou du candidat
Master pour
l'enseignement
d'une langue
étrangère à
de jeunes
apprenants
(MELJA)

Rentrée 2011

hep/ haute
école
pédagogique
vaud

Unil
UNIL | Université de Lausanne

Table des matières

Préambule	2
Description de la formation	3
Conditions d'admission	5
Procédure d'admission	6
Dossier de candidature	7
Coût de la formation	8
Coordonnées et renseignements	8

* les textes en bleu sont des liens actifs et vous dirigent directement sur les pages souhaitées

Préambule

Le programme conduisant au diplôme de Master pour l'enseignement d'une langue étrangère à de jeunes apprenants: orientation allemand (MELJA) est proposé conjointement par la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne (UNIL) et la Haute école pédagogique du Canton de Vaud (HEP Vaud), dans le but de combiner de façon équilibrée les approches académiques de l'UNIL et les approches didactiques de la HEP Vaud.

L'étudiant-e est immatriculé-e pour toute la durée du programme auprès de la HEP Vaud, où il-elle s'acquitte des droits d'inscription et taxes semestrielles fixés par cette dernière.

Pour assurer le bon déroulement de leurs études dans les deux institutions, les personnes admises au Master bénéficient des services offerts usuellement aux étudiant-e-s de l'UNIL et de ceux offerts usuellement aux étudiant-e-s de la HEP Vaud.

Ces quelques pages ont pour objectif de faciliter les démarches nécessaires en vue de l'admission au programme du MELJA auprès de la HEP Vaud.

Recommandations

En parallèle à la démarche de candidature, il est recommandé de mettre à jour ses connaissances du système éducatif suisse, et plus particulièrement du fonctionnement des systèmes de formation des cantons romands.

Concernant le système suisse:

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP):

www.edk.ch/dyn/15422.php

Le système éducatif suisse:

www.educa.ch/DYN/73668.asp

Concernant le système vaudois:

www.vd.ch/fr/themes/formation/scolarité-obligatoire/schemas-explicatifs

www.vd.ch/fr/autorites/departements/dfjc/dgeo/enseigner

Concernant les autres cantons romands:

– Fribourg: www.fr.ch/dics/fr/pub/formation.htm

– Genève: www.ge.ch/enseignement_public

– Neuchâtel: www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=15139

– Jura: www.jura.ch/DFCS/SEN/Ecole-jurassienne.html

– Berne: www.erz.be.ch/erz/fr/index.html

– Valais: www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=14264&RefMenuID=13436&RefServiceID=3

Réglementation

– Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL)

www.unil.ch/interne/page41078.html

– Règlement d'application de la loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (RALUL)

www.unil.ch/interne/page41079.html

– Loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (LHEP)

<https://extranet.hepl.ch/hep2/officiel/lhep.pdf>

– Règlement du 3 juin 2009 d'application de la loi du 12 décembre 2007 sur la Haute école pédagogique (RHEP)

https://extranet.hepl.ch/hep2/officiel/reglement_hepl.pdf

– Règlement des études menant au diplôme de Master pour l'enseignement d'une langue étrangère à de jeunes apprenants (RMELJA) (en voie d'adoption)

– Directive 05_02 Procédure d'équivalence des titres à l'admission

https://extranet.hepl.ch/hep2/officiel/directive_05_02.pdf

N.B: A ce jour, le règlement des études qui régit le MELJA est en voie d'adoption; c'est pourquoi le programme proposé ainsi que les modalités de son déroulement sont susceptibles de modifications tant que le règlement des études n'est pas définitivement adopté.

Description de la formation

La formation proposée dans le cadre du MELJA: orientation allemand est une offre conjointe entre l'UNIL, Faculté des lettres et la HEP Vaud. Elle s'adresse aux personnes qui sont en possession d'un diplôme de Bachelor en enseignement ou d'un titre jugé équivalent et visent l'acquisition d'une spécialisation dans l'enseignement d'une langue étrangère (l'allemand) pour de jeunes apprenant-e-s de niveau primaire.

Cette formation qui comprend une composante disciplinaire, assurée par l'UNIL, et une composante didactique, assurée par la HEP Vaud, amène le-la candidat-e à développer des connaissances et des compétences relatives:

- au domaine de la langue, de la littérature et des cultures allemandes;
- aux contextes socio-politiques de l'apprentissage d'une langue étrangère en milieu scolaire;
- aux approches méthodologiques de l'enseignement et des différentes méthodes d'apprentissage d'une langue étrangère adaptées aux contextes scolaire romand;
- au rôle de l'allemand dans l'enseignement des langues au niveau primaire dans une perspective de didactique intégrative;
- à la méthodologie de la recherche empirique adaptée à un public entre 8 et 12 ans.

Le programme d'études menant au diplôme de Master comporte 90 crédits ECTS (un crédit ECTS équivaut à un volume de travail de 25 à 30 heures pour l'étudiant-e) structurés en trois parties:

- une partie d'enseignements rattachés à la Faculté des lettres de l'UNIL (30 crédits ECTS),
- une partie d'enseignements rattachés à la HEP Vaud (30 crédits ECTS),
- une partie recherche et mémoire de Master (30 crédits ECTS).

La durée des études est d'au minimum de 4 semestres, la durée maximale est de 8 semestres pour permettre à des étudiant-e-s en emploi de suivre à temps partiel la formation.

Le plan d'études du MELJA: orientation allemand est articulé autour de quatre axes : «textes et cultures», «linguistique», «didactique» et «recherche et mémoire». Il comprend des unités d'enseignement sur la langue, la littérature et les cultures allemandes, l'enseignement de l'allemand langue étrangère dans un contexte plurilingue et pluriculturelle ainsi que sur la recherche empirique dans le contexte de l'enseignement et de l'apprentissage des langues.

Le français et l'allemand étant les langues d'enseignement du programme de Master, une maîtrise de l'allemand au niveau C1 pour la compréhension est indispensable. Une bonne maîtrise de l'anglais pour la lecture de la littérature est également très utile.

Si l'admission au programme du MELJA requiert d'éventuels compléments d'études (voir ci-après Conditions d'admission), ceux-ci peuvent être acquis parallèlement au programme d'études pour autant qu'ils n'excèdent pas 30 crédits ECTS. Si ces compléments dépassent 30 crédits ECTS (maximum 60 crédits ECTS), ils doivent être acquis préalablement à l'entrée dans le programme.

La rentrée académique (début des cours) est fixée à la semaine 38, le mardi 20 septembre 2011.
Lien vers le calendrier académique

http://www.hepl.ch/uploads/media/CalAc_11_12.pdf

A l'issue de la formation, l'éventail de compétences, associées aux connaissances spécialisées acquises pendant les études, prépare à des fonctions professionnelles et des secteurs d'insertion variés.

Les titulaires de ce diplôme de Master pourront exercer leur activité d'enseignement dans les écoles publiques ou privées, assumer des tâches de personne-ressource d'enseignant-e-s et/ou dans la formation au sein des écoles.

On peut citer les débouchés suivants:

- enseignant-e d'allemand de la 5ème à la 8ème années HarmoS;
- animateur-trice, personne-ressource pour l'enseignement des langues étrangères;
- personne-ressource/de référence pour l'enseignement des langues étrangères au primaire dans un établissement scolaire, une région scolaire ou une administration publique;
- formation subséquente en vue d'obtenir un Master of advanced studies (MAS) ou un Doctorat (PhD).

A ce jour, l'obtention de ce diplôme de Master n'est pas liée à une revalorisation salariale dans l'enseignement public vaudois.

Conditions d'admission

Titres reconnus pour l'admission :

Peuvent être admises aux études de Master les personnes qui remplissent les conditions générales d'admission à l'Université de Lausanne et de la HEP Vaud et qui sont en possession, au minimum :

- d'un diplôme de Bachelor HEP / Bachelor of Arts en enseignement délivré par une haute école pédagogique suisse,
- d'un titre jugé équivalent par les instances compétentes de la HEP sur préavis du Comité scientifique.

Le Comité scientifique statue sur les demandes d'admission qui ne correspondent pas aux conditions ci-dessus et soumet son préavis aux instances d'admission.

Autres titres, titres étrangers : procédure d'équivalence de titre à l'admission

Toute personne candidate au MELJA qui dispose de titres étrangers, ne dispose pas ou n'est pas sûre de disposer des titres suisses requis doit déposer une demande **d'équivalence de titre à l'admission** en même temps que leur dossier de candidature. Cette demande comporte toute les pièces mentionnées dans la Directive sur la procédure d'équivalence des titres à l'admission.

A la suite de l'examen de la demande, le-la candidat-e peut être admis-e avec d'éventuels compléments de formation définis par les instances compétences sur préavis du Comité scientifique et qui ne peuvent excéder 60 crédits ECTS.

Les personnes en possession d'un diplôme d'enseignement qui n'est pas au minimum de niveau Bachelor peuvent s'inscrire en vue d'obtenir un diplôme de Bachelor en enseignement dans le cadre d'un complément de formation, dont le volume est déterminé en fonction la formation antérieure et de l'expérience d'enseignement. Le service académique de la HEP Vaud renseigne sur les exigences et modalités de ce complément.

Décision d'admission:

L'admission au programme du MELJA est prononcée par les instances compétentes sur préavis du Comité scientifique et communiquée en ligne aux candidat-e (voir procédure d'admission ci-après).

Les modalités de réalisation des éventuels compléments d'études sont réglés par écrit entre la HEP Vaud et le-la candidat-e.

Procédure d'admission

Toutes les communications liées à la procédure d'admission s'effectuent uniquement par le suivi de candidature en ligne. Il est possible de consulter régulièrement l'état d'avancement de la procédure et de vérifier que le formulaire ainsi que les pièces envoyées ont bien été reçues et enregistrées. Aucune demande de prolongation des délais fixés pour la remise des documents requis ne sera accordée. [Formulaire en ligne](#)

Actions engagées par	le-la candidat-e	la HEP Vaud
Dès le 01.02.2011	Ouverture de la procédure d'admission	
Du 01.02.2011 au 30.04.2011	Transmission des données sur le formulaire en ligne et envoi des documents, attestations et pièces justificatives nécessaires (voir ci-après). Si nécessaire, joindre un dossier de demande d'équivalence de titre à l'admission (voir ci-après).	Communication des dates fixées pour les séances d'information et les entretiens de conseil et d'orientation.
30.04.2011	Clôture du dépôt des demandes d'admission	
16.05.2011		Accusé de réception du dossier de candidature et début du suivi de candidature (le tout en ligne).
31.05.2011		Décision d'admission ou d'admission sous réserve (en ligne).
Du 30.06.2011 au 31.07.2011		Pour les candidat-e-s ayant déposé un dossier de demande d'équivalence de titre à l'admission : — précision des éventuels compléments d'études à réaliser soit préalablement à l'entrée dans le programme, soit parallèlement aux études; les modalités de réalisation sont réglées par écrit entre le-la candidat-e et la HEP Vaud.
31.07.2011	Délai pour le dépôt de l'attestation de l'obtention du diplôme de Bachelor uniquement pour les candidat-e-s qui terminent leur cursus durant la session de juin-juillet.	
20.09.2011	Début de la formation, y compris pour les candidat-e-s au bénéfice d'une admission sous réserve	
30.09.2011	Délai pour le dépôt de l'attestation de l'obtention du diplôme de Bachelor uniquement pour les candidat-e-s qui terminent leur cursus durant la session d'août-septembre. Délai pour le dépôt de l'attestation de réussite pour les candidat-e-s astreint-e-s à un programme de compléments préalables.	
04.10.2011		Décision d'admission définitive pour les candidat-e-s au bénéfice d'une admission sous réserve (en ligne).

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend un formulaire à remplir en ligne et des documents à envoyer par courrier postal.

Délai: 30.04.2011

A effectuer en ligne:

Compléter le formulaire et procéder à sa validation sur le site internet

Formulaire en ligne MELJA

A envoyer, par courrier postal, les documents, attestations et pièces justificatives suivants:

1. la copie du diplôme de Bachelor ou d'un autre diplôme répondant aux exigences de l'admission;
2. la copie du supplément au diplôme (diploma supplement) décrivant les études qui ont conduit au diplôme de Bachelor ou à un autre diplôme:
 - lorsque l'obtention du diplôme de Bachelor est prévue en été ou en automne 2011: l'attestation d'immatriculation au cursus concerné accompagné de la copie du descriptif du programme du dernier semestre d'études,
 - lorsque le diplôme est obtenu à l'étranger ou ne figure pas dans la liste des diplômes de Bachelor requis pour l'admission il doit être accompagné d'un dossier de **demande d'équivalence de titre à l'admission** comportant les pièces mentionnées dans la **directive 05_02**; ces documents, s'ils ne sont pas établis dans l'une des langues nationales suisses ou en anglais, doivent être traduits et accompagnés d'un document authentifiant la traduction;
3. un curriculum vitae;
4. deux photos passeport récentes avec indication du nom, prénom et date de naissance au verso;
5. un extrait du casier judiciaire, datant de moins de trois mois à demander à l'Office fédéral de la justice, Service des particuliers, 3003 Berne ou via internet sous www.ofj.admin.ch; l'admission peut être refusée si l'infraction mentionnée constitue une entrave à l'exercice d'une profession dans le milieu éducatif;
6. le récépissé postal ou bancaire attestant le versement de la finance d'inscription de CHF 100.- à effectuer sur le compte Postfinance 17-704631-5, Haute école pédagogique du canton de Vaud, 1014 Lausanne en précisant le motif du versement: «finance d'inscription». Cette finance d'inscription n'est pas remboursable.

Au plus tard le 31.07.2011

A envoyer par courrier postal:

- la copie du diplôme de Bachelor obtenu en été 2011, ou à défaut, une attestation de son obtention.

Au plus tard le 30.09.2011

A envoyer par courrier postal:

- la copie du diplôme de Bachelor obtenu en automne 2011 ou, à défaut, une attestation de son obtention.

N.B.: le traitement du dossier de candidature n'est effectué qu'après validation du formulaire en ligne et réception du courrier postal. S'il manque des documents, un délai est fixé pour produire les pièces manquantes. Si aucune suite n'est donnée à cette requête dans le délai fixé, les autorités compétentes statuent sur le dossier d'admission en l'état.

Coût de la formation

Finance d'inscription à l'admission (non remboursable):	CHF 100.-
Droits d'inscription aux cours (semestriels):	CHF 300.-
Taxe semestrielle:	CHF 100.-

L'achat de matériel et de livres peut être estimé à CHF 600.- par semestre.

En cas de situation financière difficile, il est possible de contacter l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage, tél. 021 316 33 70 ou e-mail info.bourses@vd.ch

Coordonnées et renseignements

hep/ Haute école pédagogique
du canton de Vaud
Service académique
Immatriculations / Admissions

Avenue de Cour 33
1014 Lausanne
www.hepl.ch

Renseignements par mail
admissions@hepl.ch

Renseignements par téléphone
Tél.: +41 21 316 05 61

Ligne activée les lundis, mardis et jeudis
de 13 h 30 à 16 h 30